

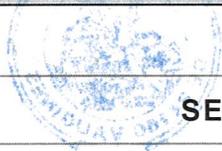
République Française

Département du Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

40/2023

**Objet : Avenant au contrat avec la Préfecture relatif à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire**



**SEANCE MARDI 04 JUILLET 2023**

*L'an deux mille vingt trois*

*Le 04 juillet à 19 heures*

*Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de juillet sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,*

*Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 27 juin 2023 par courrier électronique*

**Étaient présents :**

*Frédérique ANGELETTI, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Jean-Jacques SEUTIN, Christelle THIEBAULT*

**Absents excusés :**

*Pierre ALAMELLE pouvoir à Frédérique ANGELETTI*

*Philippe AUPHAN pouvoir à Serge NARDIN*

*Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir à Jacques LAURELUT*

**Absents :** *Amandine HEBREARD, Bruno MAURIZOT*

Serge NARDIN a été désigné comme secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs,

Vu l'arrêté du 13 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2005 susvisé,

Vu la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes signée le 10 février 2010 entre la Préfecture et la commune,

Vu l'avenant n°1 pour actes budgétaires signé le 10 avril 2012,

Vu le nouveau contrat passé suite au changement d'opérateur de télétransmission avec la société COSOLUCE par décision n°2023\_02 en date du 29 juin 2023,

Considérant qu'il y a lieu de conclure en avenant avec la Préfecture,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présente décide :

- Autoriser Madame le Maire à signer l'avenant de changement d'opérateur de transmission des actes avec la Préfecture de Vaucluse, ainsi que tout avenant ultérieur utile à la mise en œuvre du dispositif de télétransmission des actes de la commune

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID : 084-218401404-20230704-D\_40\_2023-DE

- Entériner le contrat passé avec la Société SAS COSOLUCE Maire en date du 29 juin 2023

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Secrétaire de séance  
Serge NARDIN



Madame le Maire,  
Frédérique ANGELETTI

